Organisme agréé par le préfet de région Nouvelle Aquitaine - Arrêté n° 2020 -03 du 19/03/2021

FORMATION DU REFERENT HARCELEMENT DU CSE

Depuis le 1er Janvier 2019, toute entreprise à l'obligation de désigner une référent harcèlement au sein de CSE. Il sera chargé de suivre les actions mises en œuvre pour prévenir et traiter les situations de harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Le référent harcèlement CSE doit être en mesure de contribuer à la sensibilisation, l'orientation et l'accompagnement de l'employeur, des salariés et du CSE sur ces sujets.

Objectifs :

Connaitre et comprendre :

- Le cadre théorique et juridique
- Les mécanismes derrière les notions de harcèlement et d'agissement sexiste
- Les acteurs internes et les dispositifs internes en matière de harcèlement et leurs missions
- Connaître les enjeux d'une enquête interne dans le cadre d'une délégation d'enquête paritaire

Savoir :

- Réaliser une action d'information et de sensibilisation auprès des salariés et du personnel encadrant
- Recueillir la parole et qualifier une plainte
- Soutenir les différentes parties prenantes pendant le processus d'investigation et protéger les lanceurs d'alerte

Public concerné:

Référent harcèlement du C.S.E.

Pré requis :

Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

Moyens matériel à fournir par les participants :

Aucun.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : en intra.
- Effectif des sessions : 1 à 12 personnes.
- Durée : 1 jour (07 heures)
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : https://www.a2prevention.com

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Encadrement - formateur :

Formateur expérimenté CSE, ayant une expérience professionnelle significative en prévention des risques professionnels.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, brainstorming, travaux en ateliers (construction de dispositifs). Echanges et partage d'expériences. Etude de cas. Mise en situation

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.

Évaluation pédagogique :

Cette formation fait l'objet d'une évaluation des acquis par un QCM.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.

Validité / suite de parcours :

La formation n'est pas renouvelée

Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com

Version juin 2022

Organisme agréé par le préfet de région Nouvelle Aquitaine - Arrêté n° 2020 -03 du 19/03/2021

FORMATION DU REFERENT HARCELEMENT DU CSE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Harcèlement et sexisme : de quoi parle-t-on ?

- Définitions
- Le phénomène en chiffres
- Cadre et obligations légales
- Normes internationales extra-légales
- Jurisprudences clés
- "Où est-ce que ça commence …" : Le continuum sexisme – violences sexistes – harcèlement sexuel

Rôle et limites du Référent harcèlement du CSE :

- Missions auprès du CSE, de l'employeur et des salarié.es
- Cadre déontologique
- Partenaires internes et externes

Quels enjeux autour de ces notions :

- Enjeux individuels
- Enjeux organisationnels et culturels
- Enjeux sociétaux

Informer et sensibiliser

- Répondre aux idées reçues
- Pratiques managériales et exemplarité
- Les acteurs de la prévention
- Développer une culture de la prévention
- Comment puis-je communiquer sur le sujet : Atelier de mise en situation

Recueillir la parole et orienter :

- Accueillir une plainte
- Mobiliser les parties prenantes
- Soutenir à court-terme en préparant la suite

Participer à une enquête paritaire :

- La méthodologie d'enquête
- Les acteurs à associer
- La posture en enquête
- Le rôle et les limites des acteurs réalisant l'investigation
- Les suites de l'enquête et l'aide à la décision

Évaluation pédagogique : évaluation des connaissances acquises par un QCM

Equivalence :

Non concerné

Passerelles :

Non concerné

Débouchés professionnels

Utilisable dans tous les secteurs d'activités, pour les membres élus CSE en mandat.

Références réglementaires :

Répertoire spécifique : non concerné.

Version juin 2022

A2 PREVENTION – 79 Avenue du 1er mai – 40220 TARNOS Tél : 05.59.64.04.42
e-mail : formation@a2prevention.com - site internet : www.a2prevention.com
N° Déclaration d'Activité : 72 40 00800 40 – N° SIRET : 499 112 613 00041 – APE : 8559 A